

GESTION & FONCTIONNEMENT

POUR UN BON FONCTIONNEMENT

Le porteur de projet

- devra nécessairement être un collectif viticole représentant le(s) Terroir(s) mis en avant (viticulteurs, metteurs en marché, membres d'associations viticoles, de syndicats viticoles, de gestions locales Grand Cru, de représentants de Lieux-Dits)
- s'engage à respecter l'intégralité du cahier des charges fixé, dans son esprit comme dans sa mise en oeuvre
- s'engage à définir 1 référent local. Etant le point de contact unique du CIVA pour l'événement, le référent local assurera la coordination pour l'ensemble de l'opération, de la conception à la mise en place le jour J, en accord avec le mode de fonctionnement défini par le CIVA, et sur l'ensemble des dimensions du projet (organisation, logistique, communication, restauration, financement,...). Possibilité de désigner un binôme.
- s'engage, en cas de sélection de sa candidature, à faire aboutir le projet, dans les délais définis, dans le respect du [cahier des charges](#), et dans un esprit constructif servant la promotion collective des Vins d'Alsace
- [Cahier des charges](#)
- [Fiche technique tentes SONLIGHT](#)

DÉPÔT DES CANDIDATURES

LE DÉPÔT DES CANDIDATURES SE FERA DE LA MANIÈRE SUIVANTE

Les porteurs de projet intéressés sont incités à se rapprocher de leurs Délégués des Gestions Locales ou des Présidents de leur(s) Syndicat(s) Viticole(s).

- ouverture des candidatures sur la plateforme : 31 octobre 2024
- fermeture des candidatures sur la plateforme : 27 novembre 2024

Chaque candidature sera considérée et étudiée.

Le planning global sera défini pour un bon équilibre entre chaque événement. À l'issue des sélections, une convention de partenariat-type sera établie (8 événements maximum).

Seules les candidatures complètes seront étudiées à la clôture de la plateforme. Une priorité sera donnée cette année aux terroirs qui n'ont jamais participé à la Tournée des Terroirs, sous condition de respect du cahier des charges.

Le CIVA se basera sur cette liste de critères pour retenir une sélection de 8 dates :

- Conformité au cahier des charges de l'événement et à son esprit
- Surface totale suffisante pour déployer l'ensemble du dispositif
- Qualité et originalité du programme d'ateliers
- Praticité du site proposé (accès, stationnement, réseaux, configuration...)
- Aspect esthétique du site proposé (vue, cadre, environnement...)
- Bon équilibre/répartition entre les lieux 67 et 68
- Bon équilibre/répartition entre des terroirs renommés et des terroirs moins connus
- Sécurité du site